



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE, COMITÉ EXÉCUTIF ET TOUTES LES COMMISSIONS

Point 4 : Renvoi des sujets aux Comités et aux Commissions

CALENDRIER D'EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Afin de faciliter la coordination du déroulement des travaux de l'Assemblée, un projet de calendrier d'examen des points de l'ordre du jour a été établi, qui est présenté au verso.

Les numéros indiqués sur ce calendrier sont ceux des points de l'ordre du jour qui figurent dans la note A41-WP/1. Au sujet des séances plénières qu'il est prévu de tenir le jeudi 6 et le vendredi 7 octobre 2022, elles permettront d'examiner les rapports du Comité exécutif et des commissions, à mesure qu'ils seront disponibles.

Sur le calendrier proposé, la lettre « R » précédant le numéro d'un point de l'ordre du jour indique que la séance sera consacrée à l'approbation, par le Comité exécutif ou par la commission intéressée, du rapport relatif à ce point. Le calendrier devra être modifié si l'Assemblée ajoute d'autres points à ceux qui figurent dans la note A41-WP/1, ou si elle en supprime certains.

La première séance plénière le 27 septembre 2022 commencera à 11 heures précises. Les membres des délégations sont priés d'être à leurs places dans la salle de l'Assemblée au plus tard à 10 h 30.

Une réunion informelle des chefs de délégation des États membres aura lieu le 27 septembre à 9 h 45 dans la salle de l'Assemblée. La participation à cette réunion est limitée aux seuls chefs de délégations accrédités de chaque État membre.

Normalement, les heures de travail de l'Assemblée seront de 9 à 12 heures (matin) et de 14 à 17 heures (après-midi). À titre exceptionnel, des séances supplémentaires pourront être programmées de 18 à 21 heures (soirée*). Les délégations seront avisées à l'avance de toute modification à l'horaire.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les objectifs stratégiques.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	A41-WP/1

CALENDRIER PROVISOIRE DES TRAVAUX – 41 ^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE								
Salles de réunion		PLÉNIÈRE	COMITÉ EXÉCUTIF	COMMISSION TECHNIQUE	COMMISSION JURIDIQUE	COMMISSION ÉCONOMIQUE	COMMISSION ADMINISTRATIVE	
		SALLE DE L'ASSEMBLÉE	SALLE DE L'ASSEMBLÉE	SALLE DE L'ASSEMBLÉE	CR3	CR3	CR3	
MARDI 27.9.22	MATIN	1, 2, 3, 4, 5						
	APRÈS- MIDI	R3, 6, 7, 8 Prix Edward Warner						
MERCREDI 28.9.22	MATIN		10, R10					
	APRÈS- MIDI	9, 8						
JEUDI 29.9.22	MATIN			29, 30	40, 41			
	APRÈS- MIDI		17, 18					
	SOIRÉE*		18					
VENDREDI 30.9.22	MATIN			30, 31, 32, 33	42, 43			
	APRÈS- MIDI			31, 32, 33		34, 35, 36		
SAMEDI 1.10.22	MATIN	5, 9, 8						
	APRÈS- MIDI	8						
	SOIRÉE*		12			36, 37, 38		
DIMANCHE 2.10.22								
LUNDI 3.10.22	MATIN		14			39*	R44, R45, R47, R48, R49, R50, R51, R52, R53, R54, R55, R56	
	APRÈS- MIDI		14, 15, 11, 19, 20					
	SOIRÉE*		21, 22, 23, 27					
MARDI 4.10.22	MATIN			R29, R30, R31, R32, R33	R40, R41, R42, R43			
	APRÈS- MIDI	5, 9, 8						
	SOIRÉE*		27, 28					
MERCREDI 5.10.22	MATIN		28, 25, 24					
	APRÈS- MIDI		24, 28			R34, R35, R36, R37, R38, R39		
	SOIRÉE*		28, 26, R11, R12, R19, R20, R16					
JEUDI 6.10.22	MATIN	9	R13, R14, R15, R21, R22, R23, R27, R17, R18					
	APRÈS- MIDI	9						
	SOIRÉE*		R24, R25, R26, R28					
VENDREDI 7.10.22	MATIN	9						
	APRÈS- MIDI	9						

* La mention « SOIRÉE* » signifie que les séances se tiendront de 18 à 21 heures.

¹ La troisième séance de la Commission économique se tiendra tout de suite après la fin de la deuxième séance de la Commission administrative.